

PARTICIPATION CITOYENNE

Concours de balcons et jardins fleuris

Investie pour le cadre de vie paraysien et la participation citoyenne, la Ville vous invite à participer au concours de balcons et jardins fleuris.

Le fleurissement réalisé par les habitants contribue à l'embellissement de la commune. Dans cette optique, la Ville organise un grand concours de « balcons et jardins fleuris », afin d'encourager et de récompenser les actions des Paraysiens. Les personnes souhaitant participer pourront s'inscrire dans la catégorie Jardin, ou dans la catégorie Balcon et terrasse.

COMMENT PARTICIPER ?

L'inscription au concours doit s'effectuer via le bulletin de participation ci-dessous à retourner aux services techniques ou sur www.paray-vieille-poste.fr.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le jury constitué d'élus, d'agents des Services Techniques et de jeunes élu du CME attribuera des notes lors de son passage devant le domicile fin juillet/début août des concourants selon les critères suivants :

L'harmonie des aménagements, notée sur 10 points ;
L'originalité et la créativité, notées sur 5 points ;

Le critère environnemental (par exemple : présence de nichoir, récupérateur d'eau, paillage, choix de plantes rustiques...), noté sur 5 points.

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne résidant à Paray-Vieille-Poste, à l'exception des membres du jury.

Le règlement complet est disponible sur paray-vieille-poste.fr.

DES LOTS À GAGNER

Les 3 lauréats de la catégorie Balcon ou terrasse et de la catégorie Jardin seront récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix.

Concours de balcons et jardins fleuris

Nom :

Prénom :

Adresse de participation :

Tél. : Mail :

Catégorie : jardin Balcon et terrasse

Signature :

